

TRANSPORTS : la Normandie va déposer sa contribution dans le cadre de la révision de la directive européenne du transport combiné

Dans le cadre de la révision de la directive européenne du transport combiné attendue pour 2023, la [REGION NORMANDIE](#) et ses neuf contributeurs dans le domaine déposeront une contribution unique en quatre points, dans le cadre de la procédure de consultation. Ces quatre points portent sur une définition moins restrictive du transport combiné, sur l'investissement à l'échelle européenne ou nationale dans les infrastructures, sur le soutien financier au fonctionnement, puis enfin sur la gouvernance avec des objectifs assignés aux États membres. La procédure de consultation s'achève le 31 mai prochain.